



## Direction départementale de la jeunesse et des sports

11 avenue Paul Verlaine - BP 2428  
38034 GRENOBLE cédex 2  
Tél. 04 76 33 73 73 - Fax : 04 76 40 82 14 - Mel : dd038@jeunesse.gouv.fr  
Site : <http://www.ddjs-isere.jeunesse-sports.gouv.fr>

Patricia FAYEN - Séjours avec hébergement : 04.76.33.53.68  
M-Noëlle THILLET - Accueils de loisirs sans hébergement : 04.76.33.53.89

**CLUB VERCORS LA SOURCE**  
**300 AVENUE PIETRI**

**38250 VILLARD DE LANS**

## Récépissé de déclaration n° 385481016 d'un local hébergeant des mineurs

### Local

Dénomination : **LA SOURCE**

### Exploitant

Identité : **CLUB VERCORS LA SOURCE**

### Implantation

300, AVENUE PIETRI

38250 VILLARD-DE-LANS

Tél : 04.76.95.18.97

### Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 33

Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :

Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 19/12/2007

### Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4

Date dernière visite commission sécurité : 26/01/2006

Date arrêté municipal d'ouverture : 22/06/2006

Remarques éventuelles : CAPACITE / 33 MINEURS + 5 ADULTES

Fait le 18 janvier 2008 à Grenoble

*P/le Directeur départemental,  
et par délégation,  
l'inspecteur,*

Nicolas VOUILLON

*Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.*

*Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006.*

*Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.*